

**Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de
la consultation publique en matière de lutte contre
la pauvreté et l'exclusion sociale**

Québec, le 1^{er} février 2016. — La présidente par intérim du Conseil supérieur de l'éducation, M^{me} Lucie Bouchard, se réjouit de constater que l'enjeu des compétences en littératie soit mentionné dans l'appel de mémoires préalable à l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec. D'ailleurs, en 2013, puisqu'il décelait peu de mesures favorisant le rehaussement et le maintien des compétences en littératie dans les deux plans d'action précédents, le Conseil exprimait le souhait que cette question fasse l'objet d'un engagement de l'ensemble de la société québécoise.

Les enjeux relatifs à la pauvreté et à l'exclusion sociale sont fréquemment abordés par le Conseil dans ses avis et ses rapports. Selon M^{me} Bouchard, « l'éducation et la formation sont de puissants leviers pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, à la fois par la possibilité qu'elles offrent aux personnes de s'intégrer au marché du travail, mais aussi par l'accès à l'information et aux compétences nécessaires pour l'exercice des droits et des devoirs citoyens ». La scolarité et l'éducation agissent à titre de déterminants de la pauvreté. De ce fait, elles ont une incidence sur l'autonomie et le pouvoir d'agir des personnes et, plus largement, sur leur capacité à participer pleinement, à titre de citoyens, à la vie collective.

Dans son mémoire, le Conseil propose des pistes susceptibles d'enrichir la réflexion entourant l'élaboration d'un troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale. Il formule une préoccupation générale : les réflexions et les actions relatives à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion devraient accorder une attention plus importante à l'éducation. Le Conseil considère qu'il est stratégiquement important de prioriser la petite enfance et la scolarité obligatoire, ainsi que les adultes faibles lecteurs, sans négliger les situations de vie qui précarisent et pour lesquelles l'éducation peut agir en prévention.

C'est avant même son entrée à l'école que se joue une grande partie du destin scolaire d'un enfant. *L'Enquête sur le développement des enfants à la maternelle* montre que la proportion d'enfants vulnérables dans au moins un domaine de leur développement tend à augmenter avec le degré de défavorisation dans lequel ils grandissent.

Il importe aussi que la lutte contre la pauvreté s'appuie sur une conception de l'éducation adoptant une perspective d'éducation tout au long et au large de la vie. Cette vision de l'éducation embrasse autant celle qui concerne les enfants et des jeunes que celle qui s'adresse aux adultes, une fois dépassé l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire. Elle permet de prendre en considération les multiples visages de la pauvreté et de l'exclusion et

d'offrir des réponses mieux adaptées à différents besoins en mettant à profit toutes les voies éducatives disponibles. De la formation menant à un diplôme, à celles de la préparation et du perfectionnement professionnels en passant par l'éducation populaire ou certaines pratiques de loisir, pour le Conseil, il importe que l'ensemble de ces voies soient reconnues.

Rappelons que le Conseil supérieur de l'éducation du Québec est composé de 22 membres nommés par le gouvernement et issus du monde de l'éducation ou d'autres secteurs d'activité. La réflexion du Conseil est le fruit de délibérations entre les membres bénévoles de ses instances, lesquelles sont alimentées par des travaux de recherche, l'audition d'experts et des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation. Le Conseil formule des avis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui visent à éclairer la prise de décisions sur l'évolution de l'enseignement au Québec.

— 30 —

Source et
information : Johanne Méthot
Responsable des communications
Conseil supérieur de l'éducation
418 643-8253 (bureau)
418 571-1359 (cellulaire)